



## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

### LE 27 NOVEMBRE 2024

<b>Nombre de Bureaulers :</b>	<b>Le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 00,</b>
en exercice..... 18	Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 21 novembre 2024 et par affichage du 21 novembre 2024, s'est réuni à la Salle des commissions, sous la présidence de <b>Monsieur Luc STREHAIANO</b> , Président.
présents..... 12	
procurations..... 2	
absents ..... 6	

*Réforme des règles de publicité : Suppression du compte rendu des séances et création de la liste des délibérations.*

*« Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu sommaire des séances du Bureau communautaire.*

*Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Bureau Communautaire, sera affichée et publiée sur le site internet de la communauté, dans les 7 jours suivant le Bureau communautaire. »*

<b>ADMINISTRATION GENERALE :</b>		
Délibération n° 1	Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 06 Novembre 2024	Adoptée à l'unanimité
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : COMMERCE :</b>		
Délibération n° 2	Avis sur les demandes d'ouvertures dominicales des commerces de détail situés sur les communes de Deuil-la Barre, Enghien-les-Bains, Ezanville, Groslay, Moisselles, Saint-Brice-sous-Forêt et Saint-Gratien - Année 2025	Adoptée à l'unanimité
<b>COMMANDE PUBLIQUE :</b>		
Délibération n° 3	Conclusion du marché n° AO_2024-23 relatif à l'entretien et à l'amélioration des équipements électromécaniques des postes de relevage / refoulement	Adoptée à l'unanimité
<b>VOIRIE ET PARC DE STATIONNEMENT :</b>		
Délibération n° 4	Signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Deuil- la Barre pour les travaux de voirie de la rue Jean Bouin (ZA du Moutier)	Adoptée à l'unanimité



**QUESTION DIVERSE :**

Délibération n° 5	Proposition de vœu relatif à la reconsidération de l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques	Adoptée à l'unanimité
-------------------	--	-----------------------

Signé électroniquement par  
Le Président  
Luc STREHAIANO



Le 2 décembre 2024